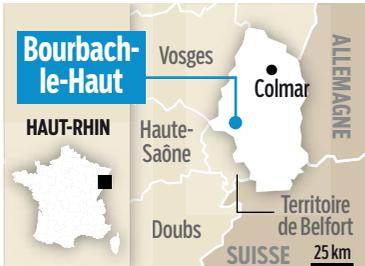


## La traque de son empoisonneur est lancée

Une nouvelle expertise confirme qu'Anne-Marie et son commis de ferme souffrent d'une intoxication aux sels de cuivre. La justice recherche celui qui a empoisonné leurs terres.



Un à un, les 854 moutons d'Anne-Marie Singer, 71 ans, propriétaire de la ferme de Niederwhyl à Bourbach-le-Haut, sont morts au début des années 1990 d'un mal mystérieux. Les agneaux, eux, ne survivaient pas plus de quelques jours, quand les brebis n'avortaient pas bien avant la mise bas. Ces ovins ont pâture trop longtemps dans des champs empoisonnés volontairement aux sels de cuivre, comme l'ont déjà confirmé plusieurs expertises vétérinaires. Tout comme les sources qui alimentaient cette propriété de 32 ha sur les contreforts des Vosges et achetée en 1987 par Anne-Marie Singer. Une pratique d'empoisonnement des terres courante dans le passé pour condamner à la mort lente ses occupants.

L'information judiciaire ouverte depuis 2002 pour « tentative d'empoisonnement » s'accélère. La juge d'instruction de Mulhouse Valérie Messer-Pin a délivré récemment une commission rogatoire à la gendarmerie pour entendre tous les protagonistes de cette incroyable affaire. La traque de l'empoisonneur est lancée.

**« Comprendre comment ma ferme a pu être empoisonnée et surtout par qui et pourquoi »**

Anne-Marie Singer

La magistrate vient aussi de confier au professeur Jean-Sébastien Raul de l'institut médico-légal de Strasbourg (Bas-Rhin) une ultime expertise. Objectif : savoir si Marie-Jeanne Singer, la mère d'Anne-Marie qui vivait dans la même ferme et qui est décédée en 1992, est bien morte d'une intoxication au cuivre. Son corps avait été exhumé à la demande de la justice en 2007. Une précédente expertise du professeur de toxicologie, Jean-François Narbonne, a déjà confirmé ce lien de causalité.

Par ailleurs, une nouvelle expertise judiciaire rendue mi-décembre atteste de l'empoisonnement d'Anne-Marie Singer et de Frédéric Iltis, son commis de ferme, par des sels de cuivre qui n'ont rien de naturel. « Ce document conclut qu'il n'y a aucun doute sur le lien de causalité entre l'état de santé de M<sup>me</sup> Singer et de M. Iltis et la présence anormale d'excès de cuivre dans l'eau de consommation et les végétaux de la ferme », indique M<sup>e</sup> William



**Bourbach-le-Haut (Haut-Rhin).** Les champs et les sources qui alimentaient la ferme d'Anne-Marie Singer ont été volontairement empoisonnés aux sels de cuivre.

Bourdon, le nouvel avocat de l'exploitante agricole. Le D<sup>r</sup> Bernard Paul, spécialiste de toxico-chimie, assure dans cette expertise que les symptômes qui rongent ces deux personnes sont bien le résultat d'une « intoxication chronique au cuivre ». Des compléments d'enquête ont permis aussi d'évaluer le degré de souffrance — 5 sur une échelle de 7 — des victimes de cet empoisonnement, sans oublier une incapacité permanente de 30 % pour chacun.

Ruinée, épuisée, stigmatisée et même caricaturée comme sorcière dans son propre village, Anne-Marie Singer est encore debout malgré cette épreuve. La septuagénaire prévient qu'elle « ne cédera rien » et consacre l'énergie qui lui reste « à comprendre comment (sa) ferme a

pu être empoisonnée et surtout par qui et pourquoi ». Une ferme convoitée, selon elle, par « d'autres propriétaires qui auraient voulu la récupérer à vil prix », le tout sur fond de guerre entre chasseurs de deux communes. C'était compter sans la ténacité de cette femme et son attachement à cette ferme, dont certains captages ont été dépollués depuis. Mais le mal est fait. Cette eau servait à la consommation et à arroser le potager de la ferme.

Côté santé, les médicaments ont juste atténué certains effets des sels de cuivre. Anne-Marie Singer trouve « le temps de la justice trop lent », elle, qui a engagé « une course contre une mort programmée » il y a tout juste vingt ans.

JEAN-MARC DUCOS



**Shenzhen (Chine), mardi.** Un policier chinois inspecte la galerie souterraine de 40 m de long, construite par des contrebandiers entre la Chine et Hongkong.

## L'incroyable tunnel des contrebandiers chinois

D'un côté, un garage. De l'autre, un fossé de roseaux près d'une rivière. Entre ces deux extrémités, une galerie souterraine de 40 m de long reliant Hongkong à Shenzhen, en Chine. Un tunnel permettant de faire transiter en toute discrétion et illégalement des marchandises. Les douaniers chinois ont découvert cette incroyable infrastructure clandestine, la semaine dernière. La réalisation de cet ouvrage, d'une largeur de 80 cm et d'une hauteur de 1 m, aurait nécessité quatre mois de travaux et aurait coûté près de 360 000 €. Il faut dire qu'il ne s'agit pas d'un vulgaire tunnel. Ses concepteurs l'ont

creusé puis étayé avec soin, installant un éclairage et des équipements d'aération. L'aménagement le plus remarquable reste ces rails et cet ingénieux système de poulies permettant de faire avancer des wagons remplis de matériel, tels des téléphones portables ou des tablettes informatiques.

Si les contrebandiers — qui n'ont pas encore été interpellés — se sont donné autant de mal, c'est pour échapper à la réglementation et aux frais de douanes qui ont cours entre Hongkong, rattachée aux Chinois par le Royaume-Uni en 1997, et la Chine.

G.T.

**Un bateau de migrants transportant une cinquantaine de clandestins** a chaviré hier au large des îles Turques-et-Caïques (Antilles), faisant 18 morts. La nationalité des victimes était inconnue hier, mais, selon la presse locale, il pourrait s'agir d'Haitiens qui cherchaient à rejoindre les Etats-Unis.

**Un SDF d'une cinquantaine d'années** est décédé à Strasbourg (Bas-Rhin) mardi, a annoncé hier le parquet. Il aurait absorbé une trop forte dose d'alcool. Sa dépouille a été retrouvée à l'arrière d'une camionnette stationnée dans le quartier de la gare, non loin d'un foyer des Restos du cœur.

## Six pourfendeurs de la « quenelle » mis en examen

Six hommes âgés de 18 à 22 ans ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire hier à Lyon (Rhône) pour avoir participé à deux expéditions « punitives » contre des serveurs d'une discothèque et un employé d'un restaurant, auxquels ils reprochaient d'avoir fait le geste de

la « quenelle ». Un salut jugé antisémite, popularisé par l'humoriste Dieudonné, qui en a fait le symbole de son parti antisémite. Les six jeunes sont poursuivis pour « violences en réunion, participation à un attroupement armé et infraction à la législation sur les armes ».



**FERRARI**  
AGENCE DE PUBLICITE

### VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Régisseur : **AGENCE FERRARI**

7, rue Sainte Anne - 75001 PARIS

Tél. : 01.42.96.05.50 - Fax : 01 42 86 08 21

**agence@ferrari.fr - www.ferrari.fr**

VENTES JUDICIAIRES, ANNONCES LÉGALES, FORMALITÉS DES SOCIÉTÉS, AVIS D'APPEL D'OFFRES, MARCHÉS PUBLICS, PUBLICATIONS JUDICIAIRES

75

Vente aux enchères publiques, le **Jeudi 30 janvier 2014 à 14 H 30** au Palais de Justice de PARIS, 4 boulevard du Palais **EN UN LOT**

### UN LOCAL à PARIS 20<sup>ème</sup> 119 rue des Amandiers

de 86,86 m<sup>2</sup>. A usage mixte commercial et habitation

Au rez de chaussée, comprenant : **3 pièces principales**, cuisine, douche, w. c. Au sous sol : **5 Caves** en cours d'aménagement. Semblerait occupé

**Mise à Prix : 150.000 Euros** (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de PARIS, où il a été déposé, à **Maitre Philippe BUISSON, BUISSON & ASSOCIES**, Avocat, 18 rue de Marignan, 75008 PARIS, **www.buissonavocats.com/ventes**

Sur les lieux où une visite sera organisée